

## SÉANCE DU 30 MARS 2010

### REGIE DE TRANSPORTS – BUDGET PRIMITIF 2010

Mr Jean LEBOURGEOIS, Président propose le budget primitif 2010 de la Régie de Transports ; après délibération il est adopté à l'unanimité des votes tel que proposé par Mr le Président ;

il est équilibré en dépenses et recettes comme suit :

section d'exploitation : 28 135 €      section d'investissement : 22 909 €

Mr le Président informe que le car 9 places Renault 9121 RH 76 devra prochainement être vendu ; le Conseil en prend acte et autorise Mr le Président à toutes les négociations et signatures nécessaires à la réalisation de la vente.

Monsieur LEBOURGEOIS se retire.

### LOTISSEMENT – BUDGET PRIMITIF 2010

Mme le Maire propose le budget primitif 2010 du Lotissement ;

il est équilibré en dépenses et recettes comme suit :

section de fonctionnement      849 591 €      section d'investissement      791 319 €

après délibération le budget primitif 2010 du lotissement est adopté à l'unanimité des votes tel que proposé par Mme le Maire.

### TAUX DES 4 TAXES

Sur proposition de Mme le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil vote à l'unanimité les taux des taxes 2010 comme suit :

Taxe d'habitation 7,62      Compensation Taxe professionnelle : 5.77

Foncier Bâti      17.24      Foncier non bâti      33.00

### COMMUNE – BUDGET PRIMITIF 2010

Mme le Maire présente au Conseil le projet de Budget primitif 2010 préparé par la commission des finances.

Après l'avoir étudié et en avoir délibéré, les Membres du Conseil adoptent à l'unanimité des votes le budget primitif 2010 tel que proposé par Mme le Maire.

Il est équilibré en dépenses et recettes comme suit :

Section de fonctionnement      : 468 853 €

Section d'investissement      : 2 936 224 €

### EXTENSION D'ASSAINISSEMENT : Projet de zonage

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du rapport de zonage d'assainissement réalisé par le bureau d'Etudes Guigues Environnement ainsi que de la carte diagnostic ;

Après avoir délibéré sur le principe des modes d'assainissement à mettre en place sur le territoire communal de Motteville ;

décide d'adopter le schéma n° 2, soit :

- Assainissement collectif pour 12 habitations (9 Allée des tilleuls, 2 rue du Bois Gilbert, 1 rue du 7<sup>ème</sup> BMN).
- Assainissement non collectif maintenu pour 54 habitations.

toutefois, le Conseil souhaite que l'étude pour l'assainissement rue de la clairière soit étendue jusqu'au n° de voirie 502.

### FETES DE LA PENTECOTE

Compte tenu des conditions particulières générées par les travaux de construction de la salle polyvalente, et des avis prononcés par les services de secours et de gendarmerie, les emplacements proposés aux forains seront cette année : pour les autos électriques : le parking de l'église ; pour les petits manèges : le parking de Mr Naze. Le Conseil en prend acte.

### Questions diverses

Un Conseiller demande si la requête de Mr le Président de l'ASM football concernant la prise en charge par la commune de la peinture de traçage des lignes du terrain en lieu et place du club a été étudiée. Le Conseil répond que non et confirme que la question sera vue lors d'une réunion ultérieure.